



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025
Support du débat d'orientations budgétaires 2025
Examiné par le Comité de Direction du mardi 10 décembre 2024

I – Préambule

L'office de Tourisme Intercommunal de Fécamp est géré sous forme d'établissement public industriel et commercial (EPIC), doté d'une personnalité morale propre.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif (BP) prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Dès lors, les orientations budgétaires doivent faire l'objet d'un débat au sein de l'Assemblée délibérante, donc du Comité de Direction, dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Ce débat intervenant lors d'une séance distincte de celle du vote du budget.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet de préparer l'examen du budget donnant aux membres du comité de direction les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du Budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice suivant.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a complété les dispositions du CGCT relatives à la forme et au contenu du débat. Il est prévu la production d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, avec l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, l'évolution des rémunérations, et l'évolution des avantages en nature.

L'ensemble de ces éléments est ensuite transmis au représentant de l'Etat dans le département. L'information est également communiquée à la collectivité de référence, en l'occurrence la Communauté d'Agglomération Fécamp-Caux-Littoral, avec laquelle l'Office de tourisme passe une convention d'objectifs, et ce rapport est mis en ligne au public sur le site internet www.fecamptourisme.com.

II – Les missions de l'Office de tourisme

Conformément à ses statuts, l'Office de Tourisme assure **l'accueil, l'information, et la promotion touristique** du territoire de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral, auprès des touristes, de ses différents interlocuteurs, ainsi que des habitants. Il lui appartient par ailleurs, de **réfléchir à l'adaptation de l'offre touristique** du territoire en réponse à l'évolution des comportements des touristes. Il met enfin en œuvre **des actions**, et peut conduire **des études** visant à renforcer l'activité touristique.

L'Office Intercommunal de Tourisme de Fécamp contribue à l'élaboration, et **participe à la mise en œuvre et à l'évolution de la politique touristique dans le cadre d'une action partagée à l'ensemble du territoire des 33 communes membres de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral**, en complémentarité et en coordination avec Seine Maritime Attractivité et Normandie Tourisme, ainsi qu'avec les autres acteurs locaux du développement (Syndicat mixte Opération Grand Site Falaises d'Etretat Côte d'Albâtre, CCI, Syndicat mixte Seine-Maritime Littoral, EDF-Énergies nouvelles,...).

Il exerce un rôle de **concertation**, de **coordination** avec les autres organismes publics ou privés ayant à intervenir dans la mise en œuvre de cette politique, les statuts de l'Office Intercommunal de Tourisme de Fécamp prévoyant dans ce cadre une **représentation large des représentants des professions ou associations acteurs du tourisme local** (chambres consulaires, artisans et commerçants, hébergements privés, hôtels, campings, restaurants, associations, sites touristiques, sites de loisirs...).

L'Office de Tourisme est immatriculé auprès d'Atout France (IM076100001) et est donc autorisé à **commercialiser des prestations de service touristique**, dans les conditions prévues par les articles R211-3 à R211-11 de la loi du 22 juillet 2009 du Code du Tourisme, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

De par ses statuts, il est également **consulté sur la réalisation d'équipements collectifs à vocation touristique**, et la collectivité de référence, la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, ayant institué la perception de la taxe de séjour, lui reverse la totalité de cette taxe, au fur et à mesure des encaissements venant des plateformes de réservation ou en direct des hébergeurs.

L'Office de tourisme a été reclassé en Catégorie I le 4 octobre 2021, et son label Qualité Tourisme a été renouvelé en juin 2023. Il est également titulaire des labels Tourisme et Handicap et Accueil Vélo (reclassement en 2024).

III – Bilan 2024

Éléments sur la saison 2024

La destination a connu une saison 2024 satisfaisante. Quelques éléments de la fréquentation de la destination :

- L'impact de la météo de juillet sur les activités de plein-air, a été en partie rattrapé au mois d'août ;
- Moins de visiteurs Français en juillet, compensés par la venue en plus grand nombre de touristes étrangers, notamment Européens de proximité ;
- Les hébergements de plein-air et les meublés touristiques ont connu une très belle fréquentation ;
- Les sorties en mer sur les vieux gréements ont, sur l'ensemble de la saison, bien fonctionné ;
- Les groupes sont venus plus nombreux sur la destination, permettant de dépasser le chiffre d'affaires prévisionnel ;
- L'impact positif de Fécamp Grand Escale sur la fréquentation de la destination pour le mois de mai, couplé à une météo des plus clémentes pour ce mois ;
- La promotion de la destination dans des médias nationaux, (magazines nationaux, rubrique tourisme de Télématin, etc.) ont contribué à faire venir des primo-visiteurs et a convaincu certains visiteurs de choisir Fécamp et son territoire

Tous les détails sont à retrouver dans le bilan de saison 2024, établi en octobre.

Formations 2024 suivies par les agents de l'Office de Tourisme

Consolider les actions de l'Office de tourisme

Relations Presse avec Pascal Margueron de l'agence Air Pur et SMA : les demandes de vidéos des télévisions

Améliorer et développer les services aux visiteurs

Mise à niveau de la formation SST

Accueillir et informer les clientèles en situation de handicap

Accueillir les clubs de voitures et motards

Affirmer le dynamisme de l'Office

Recouvrement et contrôle de la Taxe de séjour

Moderniser les pratiques

Écrire efficacement pour le Web Touristique avec le CHAT GPT

Changement de la messagerie et acquisition de la suite Office 365

TVA des Opérateurs de voyages

Développer les partenariats

Éductours chez les partenaires et sur le terrain

Résultat (provisoire) de l'exercice 2024 :

	Données de novembre 2024
Recettes de Fonctionnement	1 326 000 €
Dépenses de Fonctionnement	1 475 000 €
Résultat de Fonctionnement	- 149 000 €
Recettes d'Investissement	63 566 €
Dépenses d'Investissement	40 932 €
Résultat d'Investissement	22 634 €
Résultat global d'exercice	- 126 366 €

Le résultat 2024 est provisoire à la date de novembre, reste à percevoir un montant estimé à 300 K€ de Taxe de séjour pour l'exercice 2024. Les résultats reportés (+ 328 576 € en fonctionnement ; - 16 362 € en investissement) de l'exercice 2023 restent à intégrer.

IV- Perspectives pour 2025

Prévisionnel des actions selon les objectifs de la convention avec l'Agglomération Fécamp Caux Littoral

- A. **Poursuivre les actions de promotion de la destination** : le territoire de l'Agglomération accueille la 4^{ème} édition de Gambade le 28 juin 2025. Cette balade gourmande permettra d'accueillir 2 300 randonneurs. Cette opération est coordonnée par le Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine. L'office de tourisme participera aux Rendez-vous France et sera présent à la Transat Jacques Vabre, suivi de la réalisation d'un jeu des 7 familles initié par le CME de Fécamp.
- B. **Actions envers les visiteurs** : visite au nouveau salon des pratiques de loisirs de plein-air, poursuite de la vente du cahier de vacances sur la destination, reconduction de la carte Authenticité, concertation des prestataires pour répondre aux demandes de visites du parc éolien en mer, collaboration avec Fécamp Grand Escale pour les Fêtes de la mer de Fécamp.
- C. **Actions stratégiques de l'Office de tourisme** : poursuite de l'identification des meublés touristiques non déclarés mais proposés à la location sur les plateformes en ligne. Participation à l'étude sur les clientèles touristiques lancée par la Normandie, intégration d'actions développement durable dans l'office, initiation aux usages de l'IA appliqués aux offices de tourisme, refonte de la charte graphique.

Recettes prévisionnelles de fonctionnement 2025

Bien qu'il soit difficile de prévoir ce que seront les recettes 2025 (notamment le produit de la taxe de séjour), l'augmentation du nombre de lits touristiques (167 meublés de plus déclarés depuis le début de l'année 2024, soit 1743 lits de plus), la reprise de la demande de groupes et l'application de la nouvelle DSP du casino de Fécamp permettent d'espérer une augmentation des recettes.

	Recettes	Évolution 2025/2024	Marge
Taxe de séjour*	550 000 €	↗	-
Commercialisation	280 000 €	↗	39 000 €
Billetteries sorties en mer	137 000 €	↗	17 000 €
Ventes boutiques	40 000 €	↘	10 000 €
Partenariats	30 000 €	=	-
Subvention de l'Agglo*	120 000 €	=	-
DSP Casino	50 000 €	↗	
Autres	32 000 €		
	1 239 000 €	↗	

* Les recettes de la taxe de séjour et de la subvention de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral permettent à l'Office de tourisme intercommunal d'assurer ses missions d'Accueil et d'Information, de Promotion et de Communication, d'Animation et de Développement, d'Observation et de Commercialisation.

Évolution des ressources humaines

	2024	2025
ETP permanents	13	13
ETP Hommes	2	2
ETP Femmes	11	11
ETP Cadre	1	1
ETP Agents de maîtrise	7	7
ETP Employés	5	5
ETP Saisonniers	2	2
<i>NBR Stagiaires</i>	3	2 (dont une alternance)

Evolution de la masse salariale et des avantages sociaux

	2024	2025
Masse salariale prévisionnelle	620 000 €	640 000 €
Avantages sociaux	Chèques déjeuner Garantie maintien de salaire Mutuelle 50%	Chèques déjeuner* Garantie maintien de salaire Mutuelle 50%

L'évolution prévisionnelle de la masse salariale tient compte d'une évolution des variables (augmentation de la valeur du point, des taux de cotisation), de la présence sur opérations spéciales (Tall Ships Races, Gambade, Fêtes de la Mer), d'un fonctionnement saisonnier renforcé à Fécamp, et de la réévaluation de certains postes.

* L'évolution de la valeur des chèques déjeuners fait l'objet d'une délibération lors du CODIR du 10/12/24

Prévisionnel d'Investissement

Les dépenses d'investissement seront réduites au minimum, permettant le renouvellement, si besoin, de quelques pièces de mobilier et de matériel informatique, l'essentiel ayant été acquis sur l'exercice 2024 (serveur, logiciels, chaises de bureau, bureaux). La refonte de la charte graphique, qui date de 2005, sera inscrite sur ce budget.

Formations 2025

Les formations sont en cours de définition et pourront évoluer selon les actions programmées et les entretiens individuels du mois de novembre. À noter qu'une sensibilisation aux usages de l'intelligence artificielle appliqués au tourisme doit être programmée au premier trimestre.

Organigramme

